

# AVIS D'OUVERTURE D'UNE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC– COMMUNE DE LATTES

## Mise à disposition du public portant sur la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Lattes

En application de la délibération n°M2024-431 du Conseil de Métropole du 8 octobre 2024, il sera procédé, pendant une durée de 32 jours consécutifs, du lundi 13 janvier 2025, au jeudi 13 février 2025, à une mise à disposition du public afin de recueillir les observations et propositions du public sur le projet de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Lattes qui vise à adapter les règles d'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques (article 6) de la zone UI.

Le dossier sera consultable pendant la durée de la mise à disposition selon les modalités suivantes :

- sur le site Internet : <https://www.democratie-active.fr/modificationsimplifiee4plulattes/>

- en version papier sur demande en Mairie de LATTES, 1 avenue de Montpellier, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 13h00 à 17h00 (sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles).

Le public pourra formuler ses observations et propositions du 13 janvier 2025 au 13 février 2025 inclus :

- par voie électronique sur le site Internet: <https://www.democratie-active.fr/modificationsimplifiee4plulattes/>
- au format papier en Mairie de Lattes
- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Lattes (service urbanisme) – 1 avenue de Montpellier – 34970 Lattes

La commune de LATTES étant l'autorité compétente pour conduire la présente mise à disposition, le public pourra obtenir tout renseignement pertinent auprès de la commune en Mairie de LATTES (service urbanisme), aux jours et heures habituels d'ouverture dès le 13 janvier 2025.

Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de mise à disposition ne pourront pas être prises en considération.

À l'issue de la mise à disposition, le bilan sera présenté par Monsieur le Maire de Lattes devant le Conseil de Métropole et le projet de modification simplifiée n°4 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, sera alors soumis pour approbation au Conseil de Métropole.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier mis à disposition du public dès la publication du présent avis

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet de la Commune de Lattes, publié dans la presse locale dans a minima un journal et affiché en Mairie de Lattes, au moins 8 jours avant l'ouverture de la mise à disposition.